



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion :

6 janvier 2026

12h30/16h30

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio
Complété par boucles WhatsApp

Présent(e)s :

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAU, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUET, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

Excusé : M. André LUCAS

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

IMPORTANT – DEMANDES DES CLUBS

Toutes demandes concernant une rencontre (modification, demande de report) ne sera traitée que si l’adversaire est en copie du mail de demande. Il est important pour des relations saines que les deux clubs soient en copie de toute demande relative aux rencontres officielles.

A défaut, le mail ne sera pas traité par la commission.

OBLIGATIONS CLUBS NATIONAUX – Article 6.3 règlement N3

A la demande de la direction des compétitions nationales, la CRGC procède à la vérification des obligations des clubs participants aux championnats Séniors Nationaux.

Article 6.3 : “engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (**dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U20, U19 ou U18, ou à un championnat masculin U17 si aucun championnat masculin U20, U19 ou U18 n'est organisé par la Ligue ou le District**) dans les championnats officiels de jeunes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme.”

La CRGC note que :

- Tarbes PF
- Blagnac FC

Ne disposent pas à ce jour d'équipe U20, U19 ou U18

DOSSIER TRANSMIS AU DEPARTEMENT JURIDIQUE

- Coupe Occitanie Séniors M Intersport – SEMEAC O. / US REVEL

Calendrier U18 R1F

En conséquence du forfait de l'équipe de Coeur de Gascogne FF, la CRGC a procédé à l'étude du calendrier U18F Régional 1.

Constats sur calendrier actuel

- 2 exempts par journée
- 8 clubs sur 10 sont exempts 2 journées consécutives
- Jusqu'à 5 semaines d'espace entre deux rencontres
- Un club verrait sa saison se terminer le 18.04.26

Objectifs

- Recomposer des journées de cinq rencontres
- Rétablir équité et rythme cohérent pour toutes les équipes
- Améliorer la lisibilité du championnat

La CRGC procède donc à la reprogrammation de quelques rencontres (voir annexe)

- Fin des rencontres ALLER au 24.01 (7 rencontres)
- Calendrier retour en 9 journées de cinq rencontres (du 31.01 au 16.05) recomposé au lieu de 11 dates de 3 à 4 rencontres
- Pas de rencontre au milieu des vacances de février (28.02)
- Libérer une journée de rattrapage (championnat ou coupes) le 21.03

Dossier M. Arceaux R2F

Pris note des différents échanges de mail, concernant les rencontres de l'équipe R2F de Montpellier Arceaux.

Rappels règlements LFO :

Article 34

"Tout engagement devra être effectué via Footclubs **avant la date limite** fixée par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

Les clubs devront y renseigner :

- **L'installation choisie** pour le déroulement de leurs rencontres, et ceci pour chaque équipe,
- Leur volonté de jouer en nocturne durant toute la saison **dans la mesure où ils disposent des installations classées** répondant aux exigences de leur niveau de compétitions.

Attention, les clubs mentionnant sur leur engagement l'utilisation d'une installation municipale, **devront s'assurer qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates** prévues et à prévoir au calendrier des compétitions."

Article 58

"Par principe, la programmation des rencontres de chaque compétition est affichée sur le site de la Ligue dix jours au moins avant la date prévue"

Article 72

"Un club susceptible de recevoir sur plusieurs terrains, doit préciser lors de l'engagement de ses équipes sur Footclubs l'adresse exacte du terrain utilisé pour chaque rencontre officielle. Si pour des raisons exceptionnelles un changement de terrain était opéré, le service compétition de la L.F.O. et le club adverse doivent en être informés au moins 48h avant le jour de la rencontre."

Attendu que le 23.12.25, Montpellier Arceaux demande au service compétitions de fixer ses rencontres de phase maintien R2F les samedis, à 20h, stade Serge Corbière à Pignan.

Que le même jour, le service compétitions a demandé au club de produire la convention de mise à disposition des installations.

Que le 08.01.26, M. Arceaux s'est borné à rappeler vouloir jouer les samedis, 20h, toujours sans produire la convention, ni accord de la ville de Pignan, ou de Montpellier, pour la disponibilité d'un terrain homologué E6 minimum.

Que le Roussillon FCT n'a pas été en copie des mails, ni informé de la volonté de jouer le samedi pour la première journée fixée au 10.01, en tout état de cause largement en dehors du délai de dix jours prévu à l'article 58.

*** En ce qui concerne la rencontre M. ARCEAUX / ROUSSILLON F.C.T.**

La CRGC prend note de la possibilité (ville de Montpellier) de jouer le Samedi 10 Janvier à 20h00 - STADE GRAMMONT 12

Ou

Dimanche 11 Janvier à 12h00 - STADE GRAMMONT 9

Pris note de l'impossibilité et donc, du défaut d'accord de Roussillon FCT pour jouer le samedi 10.01.

La CRGC fixe la rencontre de R2F Maintien Gr. A M. ARCEAUX / ROUSSILLON FCT (55246213) au 11.01.26, 12h00

*** Concernant les 4 autres rencontres de M. ARCEAUX à domicile en championnat R2F Maintien.**

La CRGC laisse jusqu'au **mardi 13.01.26, 12h00**, au club de Montpellier Arceaux le soin de communiquer au service compétitions un créneau et un stade, conformément à l'article 34 des règlements LFO, afin de programmer les 4 rencontres conformément aux voeux du club et aux stades dont il dispose de la jouissance officielle aux dates prévues au calendrier.

A défaut, les rencontres resteront positionnées au dimanche 15h, et le club devra passer par des demandes aux clubs visiteurs (procédure normale article 59) pour toute demande de modification de date ou d'horaire.

Tirages Coupes Régionales

La CRGC procède au tirage de :

- ¼ de finale Coupe Occitanie U15F
- 1/16èmes de finale de Coupe Occitanie U18F
- 1/16ème de finale de Coupe Occitanie Intersport Séniors M

En ce qui concerne le tirage Séniors M et dans l'attente du traitement du dossier en cours, LIRE :

- SEMEAC (R3) / CAZES (R3) **ou** CAZES (R3) / REVEL (R1)

Forfaits généraux

- J.S. KINGDOM : R2 Futsal, Amende 100,00€
- COEUR DE GASCOGNE FF : U18 Féminines R1, Amende 100,00€

Règlement Trophée des Champions J. Hamel M&F

- Date : le week-end avant le premier match officiel masculin (N3 ou R1)
- 18 joueurs / joueuses sur la feuille de match
- Lieu défini par la commission
- Les joueurs remplacés peuvent continuer à prendre part à la rencontre

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2025/2026, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse électronique de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

Le Président,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

ANNEXE GESTION COURANTE

Conformément à l'article 59 – Section 1 du Chapitre 3 – Déroulement des rencontres :

Lorsque pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée, via Footclubs, quinze (15) jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord du club adverse. Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Le non-respect du délai susvisé entraînera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

La Commission de Gestion des Compétitions a étudié les demandes de modification effectuées sur FOOTCLUBS par les clubs recevants

Après étude, la Commission émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande des clubs recevants :

Seniors R2 PRO SER Poule A

- Programme la rencontre Journée 17 – N CHEMIN BAS / BALARUC ST Le 07.03 à 19h30 terrain JEAN BOUIN à Nîmes

Demande saisie le 18.12

Seniors R2 PRO SER Poule D

- Programme la rencontre Journée 12 – PAMIERS / ENT BOULOGNE PEGUILHAN Le 17.01 à 19h15

Demande saisie le 16.12

U20 R Poule B

- Programme la rencontre Journée 16 – VERGEZE / FRONTIGNAN Le 11.04 à 18h00

Demande saisie le 17.12

U18 HONNEUR Poule B

- Programme la rencontre Journée 06 – ST ORENS / MENDE AV Le 01.02 à 13h00

Demande saisie le 14.12

SENIORS R3 Poule B

- Programme la rencontre Journée 10 – ENT ST CLEMENT MONTF/FC CLAIRA ST LAURENT terrain E BROUSSE Synthétique à Montferrier Le 17.01 à 20h00

Demande saisie le 22.12

U18 R1 Poule A

- Programme la rencontre Journée 09 – CASTELNAU LE CRES / LUNEL Le 10.01 à 14H00

Demande saisie le 22.12

U17 R1 Poule B

- Programme la rencontre Journée 09 – FRONTIGNAN / US CASTELGINEST le 10.01 à 16h00

Demande saisie le 22.12

SENIORS FEM R2 PRO SER Poule B

- Programme la rencontre Journée 02 – FC CANAL NORD / ENT SEGALA Le 17.01 à 20h00

Demande saisie le 23.12

U18 HONNEUR Poule A

- Programme la rencontre Journée 05 – VIL MAGUELONE / FU NARBONNE du 18.01 à 10h30

Demande saisie le 22.12

U15 FEM TERR Poule A

- Programme la rencontre Journée 04 – MTP ARCEAUX / BEZIERS AS du 10.01 à 16h30

Demande saisie le 23.12

Après étude des dossiers, la Commission émet un **AVIS DEFAVORABLE** :

U14 REGIONAL 1 POULE B

- Match CANET ROUSSILLON / S. PERPIGNAN NORD du 10.01 à 14h

Demande saisie par le club de CANET ROUSSILLON pour jouer la rencontre le 10.01 à 16h30

Après vérification du classement de fin de 1^{ère} phase, la rencontre reste programmée comme initialement prévu

U14 REGIONAL 1 POULE D

- Match MONTAUBAN / ALBI MARSSAC du 10.01 à 14h

Demande saisie par le club de MONTAUBAN pour jouer la rencontre le 10.01 à 16h

Après vérification du classement de fin de 1^{ère} phase, la rencontre reste programmée comme initialement prévu

DIVERS

COUPE OCCITANIE INTERSPORT SENIORS

Match CAZES / ST ALBAN AUCAMVILLE du 03.01 à 18h00 terrain MARCEL MAZET 1 à CAZES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre Coupe Occitanie Intersport SENIORS

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- CAZES / ST ALBAN AUCAMVILLE se joue le 03.01 à **19h00**

REGIONAL 1 Poule A

Match ROUSSON / NIMES OL du 10.01 à 18h00 terrain LAURENT BLANC 1 à ROUSSON

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre SENIORS R1 M Poule A

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ROUSSON / NIMES OL se joue le 10.01 à **16h00**

Match NARBONNE / MENDE du 10.01 à 18h00 terrain HONNEUR PARC DES SPORTS DE L'AMITIE 1 à NARBONNE

Suite à l'arrêté Municipal de la ville de NARBONNE interdisant l'utilisation du terrain PARC DES SPORT DE L'AMITIE 1 à NARBONNE, propose le terrain de repli PARC DES SPORTS DE L'AMITIE 2

La CR Gestion des Compétitions FIXE la rencontre SENIORS R1 POULE A, absence d'éclairage sur le terrain ANNEXE.

- NARBONNE / MENDE Le dimanche 11.01 à 15h00 terrain ANNEXE PARC DES SPORTS DE L'AMITIE 2 à NARBONNE

REGIONAL 1 Poule B

Match TOULOUSE METROPOLE / ALBI MARSSAC le 10.01 à 18h00 terrain PIERRE CAHUZAC à TOULOUSE

Suite à la demande du club de TOULOUSE METROPOLE pour modifier le terrain de la rencontre SENIORS R1 POULE B

Suite au retour positif de la ville de TOULOUSE

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- TOULOUSE METROPOLE / ALBI MARSSAC se joue le 10.01 à 18h00 sur le terrain ARGOULETS 5 Synthétique à TOULOUSE

Match RODEO / RODEZ le 10.01 à 18h00 terrain ARGOULETS 2 à TOULOUSE

Suite au mail de la ville de TOULOUSE pour modifier le terrain de la rencontre SENIORS R1 POULE B

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- RODEO / RODEZ le 10.01 à 18h00 sur le terrain BORDEROUGE 2 Synthétique à TOULOUSE

REGIONAL 2 Poule C

Match FIGEAC CAPDENAC / ST JUERY OL du 10.01 à 18h00 terrain CALVAIRE MARCEL COSTE à FIGEAC

Suite à l'arrêté Municipal de la mairie de FIGEAC CAPDENAC interdisant les installations sportives de la commune

Suite à l'accord des deux clubs pour inverser la rencontre

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- FIGEAC CAPDENAC ↔ ST JUERY est inversée le 10.01 à 18h00 sur le terrain ST JUERY Stade ALBARET 1 Synthétique.

En conséquence le match retour du 25.04 se jouera sur le terrain de FIGEAC.

REGIONAL 2 Poule D

Match ISLE EN DODON / US SALIES MANE du 11.01 à 15h00 terrain MARIUS CAMPGUILHEM à ISLE EN DODON

Suite au mail du club de ISLE EN DODON pour modifier le terrain de la rencontre SENIORS R2 POULE D

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ISLE EN DODON / US SALIES MANE du 11.01 à 15h00 Terrain MUNICIPAL N°2 à ISLE EN DODON

REGIONAL 3 poule A

Match ATLAS PAILLADE / MARGUERITTES du 10.01 à 19h30 terrain Mosson 5

Suite à la confirmation du service des sports de la ville de Montpellier

La CRGC :

- Programme ATLAS PAILLADE / MARGUERITTES au terrain L. Combette (synthétique T5 – E6) même jour même horaire

Match BEAUCAIRE / VERGEZE du 11.01 à 15h (terrain de BEAUCAIRE suspendu)

Réception de l'accord de prêt de la mairie de ARLES pour le prêt du stade Michel CAVOUCLIS synthétique à Salin de Giraud (13129) pour la rencontre du 11.01.26

La CRG des Compétitions émet un avis favorable

⇒ Programme BEAUCAIRE / VERGEZE le 11.01 à 15h au stade Michel CAVOUCLIS à Salin de Giraud (13129)

REGIONAL 3 poule C

Match FO SUD HERAULT / F CASTRES du 25.01.26 – RETOUR le 16.05.2026

Demande d'inversion de la rencontre formulée sur FOOTCLUBS par le club FO SUD HERAULT
Accord du club F CASTRES.

Lors de sa réunion du 6 janvier, la CRGC a examiné la demande d'inversion et après étude, émet un AVIS DEFAVORABLE pour la raison suivante :

- Si inversion, le club FO SUD HERAULT recevrait les 3 derniers matchs du championnat Régional 3 poule C, soit : J20 – J21 et J22

REGIONAL 3 poule D

Match ESPOIR FC 88 / AS OLEMPS du 10.01.26

Demande du club AS OLEMPS pour reporter la rencontre au 31.01.26

Accord du club ESPOIR FC 88

La CRG des Compétitions après étude de la demande :

- ⇒ Donne un avis favorable
- ⇒ ESPOIR FC 88 / AS OLEMPS est programmée au 31.01.26

REGIONAL 3 poule E

Réception de la notification de décision de la C.R de Discipline du 06.01.2026

Dossier : N°CRD-SR-0915

Rencontre : N°53545718 | 13/12/2025 | Régional 3 M. (Poule E) - SEMEAC O. (506120) / A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT (548989)

LA COMMISSION, jugeant en premier ressort, sanctionne

SEMEAC O. (506120) :

- **SANCTIONNE l'équipe Senior, du club SEMEACO. (506120), d'un match de suspension de terrain ferme à compter du lundi 12 janvier 2026.**
- Amende : 150 euros | Frais de dossier : 35 euros.
- **TRANSMET le dossier à la Commission Régionale des Compétitions.**

La CRG des Compétitions prend bonne note de la décision de la C.R de Discipline du 06.01.26, en conséquence :

- ⇒ Le club de **SEMEACO. (506120)** doit fournir un terrain de repli situé à **50 kilomètres au moins du siège du club, et être proposé, au moins sept (7) jours francs avant la date de la rencontre, avec l'accord du propriétaire des installations**, pour les prochaines rencontres à domicile de l'équipe sanctionnée (coupe, et championnat), les rencontres concernées sont :

REGIONAL 3 POULE E

- ⇒ Le 24.01.26 SEMEAC / ISLE JOURDAIN

COUPE OCCITANIE U20 – Phase de Groupes

Match VENDARGUE PI / FABREGUES AS du 18.01 à 11h00 o stade GUILLAUME DIDES1.

Suite à une erreur de programmation, nous vous informons que la rencontre COUPE OCCITANIE U20 PHASE DE GROUPES Poule C

- VENDARGUES PI / FABREGUES est fixée **le 17.01 à 18h30** (créneau horaire championnat U20 R1 Poule B)

Match MARGUERITTES / ST HILAIRE LA JASSE du 17.01 à 16h00 terrain MAS PRADENS 2 Synthétique à MARGUERITTES
Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre COUPE OCCITANIE U20 Poule D

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MARGUERITTES / ST HILAIRE LA JASSE le 17.01 à **14h00**.

COUPE OCCITANIE U19

Match OC SUD MINERVOIS / LA CREMADE du 17.01 à 15h30 terrain ROGER CANTIER à MOUSSAN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre Coupe Occitanie U19

La CRG des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- OC SUD MINERVOIS / LA CREMANDE se joue le 17.01 à 14h00

Match ET S ST SIMON / BERAT du 17.01.26

Demande saisie sur FOOTCLUBS du club BERAT pour avancer la rencontre au 10.01 à 16h

Accord du club de ST SIMON

La CRG des Compétitions après étude de la demande :

- ⇒ Donne un avis favorable
- ⇒ ET S ST SIMON / BERAT est programmée au 10.01 à 16h

U20 R1 Poule B

Match VERGEZE / LE BOULOU ST J PLA du 10.01 à 14h00 terrain PERRIER 1 à VERGEZE

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U20 R1 POULE B

La CRG des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- VERGEZE / LE BOULOU ST J PLA le 10.01 à 13h00

Match FABREGUES / LE GRAU DU ROI - Journée 5 - le 22.01 à 18h00 terrain FABREGUES Stade ROBERT CARLES SYNTHETIQUE

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U20 R1 POULE B

La CRG des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- FABREGUES / LE GRAU DU ROI se joue le jeudi 22.01 à 20h00

U18 REGIONAL 1 poule B

Match BAGATELLE / RODEZ du 11.01.26

Suite à l'accord des 2 clubs pour le report de la rencontre au 01.02.26

Suite à la confirmation des 2 clubs du respect de l'ensemble des engagements pris dans le cadre du championnat U18 M FUTSAL pour la journée du 31.01.26

La CRGC

- Émet un avis favorable au report de la rencontre
- BAGATELLE / RODEZ du 11.01 est reportée au dimanche 01.02 à 15h au stade vincent Serrer

U17 REGIONAL 1 poule B

Suite à votre la demande du service des Sports de la ville de Toulouse,

- La rencontre JEUNES ENTENTE TOULOUSAINE / BLAGNAC est fixée au terrain Amouroux synthétique même jour même heure

U16 R2 Poule A

Match NIMES MAS DE MINGUE / CASTRES US du 10.01 à 14h00 terrain HENRI NOEL DE MINGUE à NIMES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U16 R2 POULE A

La CRG des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- NIMES MAS DE MINGUE / CASTRES US du 10.01 à 12h30

U15 R1 Poule C

Match RODEZ AV / LOURDES du 10.01 à 15h00 terrain LE TRAUC N°3 à ONET LE CHATEAU

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre U15 R1 POULE C

La CRG des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- RODEZ AV / LOURDES se joue le 10.01 à 13h00

REGIONAL 1 M FUTSAL ESCATES

Match JET / FC BAGATELLE du 21.02 à 15h gymnase La Faourette

En raison de planification de 2 matchs du championnat U18 M FUTSAL le 21.02 au gymnase La Faourette,
La CRGC :

- Programme la rencontre Régionale 1 - JET / FC BAGATELLE le 21.02 à 18h30 au gymnase La Faourette

REGIONAL 2 M FUTSAL PRO-SER poule A

Match MONTP. ATLAS PAILLADE / NIMES GARD FUTSAL du 03.02.26

Suite à l'indisponibilité du gymnase A. BATTEAUX, et confirmation du club MONTP.ATLAS PAILLADE,
La CRGC :

- Programme MONTP. ATLAS PAILLADE / NIMES GARD FUTSAL le 07.02 à 21h au gymnase Jean Bouin

REGIONAL 2 M FUTSAL PRO-SER poule C

JS KINGDOM (581836)

Mail du club JS KINGDOM informant le forfait général de l'équipe pour la saison 2025-2026

La CRG des Compétitions :

- ⇒ Prends note de la décision du club JS KINGDOM
- ⇒ Enregistre le forfait général de l'équipe JS KINGDOM en championnat REGIONAL 2 M FUTSAL PRO-SER pour la saison 2025-2026

Les points de la phase aller sont maintenus

Concernant le match de Coupe Occitanie FUTSAL du 19.02.2026

- ⇒ L'équipe TLSE ELITE FUTSAL est qualifiée pour le prochain tour de la coupe

COUPE OCCITANIE U18 FEM

Suite au mail du club de CŒUR DE GASCOGNE (564954) pour nous informer du retrait de son équipe **U18 FEM R1 Poule unique**,

Après étude de la demande la CR Gestion des Compétitions section Féminines :

- ENREGISTRE le forfait général de l'équipe CŒUR DE GASCOGNE en Coupe Occitanie U18 FEM (1/16^e de Finale)
- CASTELNAU ESTRETEFOND / CŒUR GASCOGNE du 25.01 à 15h00 est ANNULÉE

En conséquence, le club de CASTELNAU ESTRETEFOND est qualifié pour le prochain Tour.

U18 ACCESION FEM

Match BLAGNAC / RANGUEIL FC du 11.01 à 15h00 terrain ANDROMEDE 5 à BLAGNAC

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U18 FEM ACCESION POULE UNIQUE

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- BLAGNAC / RANGUEIL se joue le 11.01 à 13h00

U18 HONNEUR FEM Poule A

Match MONOBLET / VIL MAGUELONE du 10.01 à 15h00 terrain JEAN MARTIN 1 à MONOBLET

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U18 HONNEUR FEM POULE A

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MONOBLET / VIL MARGUELONE se joue le 10.01 à 15h30

U18 ESPOIR FEM Poule D

Match ENT ESPOIR LOZERIEN / FC LAVERUNE Le 10.01 à 15h30 terrain PONT DE MONTVERT Stade PRAT BELTCH

Suite à l'accord des deux clubs pour inverser et modifier l'heure de la rencontre U18 ESPOIR FEM POULE B

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ENT ESPOIR LOZERIEN ↔ FC LAVERUNE est inversée le 10.01 à 13h00 sur terrain LAVERUNE complexe sportif 2 synthétique.

U18 ESPOIR FEM Poule E

Match ENT FEM LAV BRIA / CARCASSONNE FOOT FEM du 10.01 à 15h00 terrain MUNICIPAL 1 à BRIATEXTE

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure et le terrain de la rencontre U18 ESPOIR FEM POULE E

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ENT FEM LAV BRIA / CARCASSONNE FOOT FEM se joue le 10.01 à 14h00 terrain de LAVAUR Stade MUNICIPAL 1.

U15 TERR FEM Poule A

Match JACOU CLAPIER / VERGEZE EP du 10.01 à 15h00 terrain YVES MANDLER 1 à JACOU

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U15 FEM TERR POULE A

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- JACOU CLAPIER / VERGEZE se joue le 10.01 à 13h30

U15 TERR FEM Poule D

Match SAVE GARONNE / CARCASSONNE FOOT FEM du 10.01 à 15h00 terrain LAUNAC Stade ANDRE MAMPRIN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontres U15 FEM TERR POULE D

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- SAVE GARONNE / CARCASONNE FOOT FEM se joue le 10.01 à 16h00
- Demande du club ESCALQUENS FC

Suite à votre demande de faire jouer l'équipe 2, U15 TERR FEM POULE D, sur les installations sportives de TOULOUSE INSA Centre Activités Physiques et sports SYNTHETIQUE, classé T7.

La CR Gestion des Compétitions section Féminines émet un AVIS FAVORABLE.

Rappel: la catégorie U15 TERR FEMININES est considérée de niveau District, avec une gestion assurée par la Ligue.